

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Note relative aux Violences faites aux femmes à Saint-Pierre et Miquelon

Yannick CAMBRAY
Conseiller Economique Social et Environnemental de
Saint-Pierre-et-Miquelon

Février 2017

Saint-Pierre, le 2 février 2017

Note relative aux Violences Faites aux femmes à Saint-Pierre-et- Miquelon

I- Avant-propos

Le Premier ministre Manuel VALLS a saisi le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) pour l'élaboration d'un rapport et d'un avis sur "*combattre les violences faites aux femmes dans les Collectivités d'Outre-Mer*" avec pour échéance le premier trimestre 2017.

Cette demande découle d'une précédente étude effectuée sur le sujet au niveau National par le CESE en novembre 2014 qui avait mis en perspective les nombreuses spécificités des Outre-Mer sur ce sujet sensible (Etude effectuée par la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité et intitulée "*combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus invisibles aux plus insidieuses*" dont la Rapporteuse était Mme Pascal VION).

Une enquête intitulée "*Violences et Rapports de Genre*" (VIRAGE) est en cours de réalisation par l'Institut National Démographique (INED) et a vocation à s'intéresser à l'ensemble des Départements d'Outre-Mer (DOM).

Aussi, pour couvrir l'ensemble des Outre-Mer, le Gouvernement a "commandé" cette nouvelle étude qui réalisera un focus spécifique sur les Collectivités d'Outre-Mer (COM) et s'attachera, entre autres, à dresser un état des lieux, examinera les moyens mis en œuvre et s'interrogera sur les limites des dispositifs existants au regard des spécificités des Collectivités d'Outre-Mer.

Le Bureau du CESE a confié la réalisation de ce nouveau rapport conjointement à la Délégation Outre-Mer et à la Délégation aux Droits des Femmes de notre institution dont les rapporteurs sont Mr Dominique RIVIERE et Madame Ernestine RONAI.

En tant que Conseiller Economique, Social et Environnemental de Saint-Pierre-et-Miquelon, je me suis proposé de réaliser une note sur les violences faites aux femmes dans mon Archipel.

Mes objectifs sont triples :

- Réaliser un état des lieux de la situation à Saint-Pierre-et-Miquelon
- Déterminer la limite des dispositifs existants
- Cibler des préconisations pour mieux appréhender ce fléau.

S'il est difficile de mesurer l'importance des "violences faites aux femmes" sur l'Archipel de St Pierre et Miquelon faute d'outils statistiques pertinents et d'interlocuteurs associatifs bien implantés sur le terrain, nous avons tout de même tenté de cerner au mieux cette problématique en auditionnant plusieurs "personnes ressources" allant des professionnels du secteur, en passant par deux hauts responsables administratifs de l'Archipel, sans oublier quelques acteurs de terrain que sont les responsables actuels ou passés d'associations œuvrant dans le domaine.

Dans une petite communauté isolée de 6000 âmes comme la nôtre, il faut bien avouer que la "loi du silence" prévaut encore sur une telle question. Ce n'est qu'au fil de nos auditions que nous avons pu "toucher du doigt" certains aspects de ce sujet sensible.

Néanmoins, toutes les personnes contactées nous ont aimablement ouvert leurs portes. Nous tenons, ici, à les remercier.

Cette note n'a pas pour prétention d'établir un diagnostic parfait, ni de dicter les orientations à prendre pour mieux combattre ce fléau des violences faites aux femmes à St Pierre et Miquelon. Cette note a pour seul objectif de présenter à un moment "T" notre perception de ce phénomène sur notre petit Archipel et de décliner modestement quelques pistes ou réflexions qu'il nous semblerait opportun d'inclure dans (pourquoi pas ?) un plan local de lutte contre les violences faites aux femmes à St Pierre et Miquelon qui serait le "fruit" d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Notre témoignage se veut neutre et "neuf", avec les limites qu'un tel exercice impose pour des "non-professionnels" comme nous !

Je tiens à remercier Mme Maïté LEGASSE (Attachée parlementaire du Député) pour l'aide et le soutien qu'elle m'a apportés dans la rédaction de cette note, et souligner sa participation active à toutes les auditions qui se sont déroulées d'octobre 2016 à janvier 2017 à St Pierre et Miquelon sur ce thème des violences faites aux femmes.

II- Etat des lieux

Au regard des chiffres fournis par le Parquet de St Pierre et Miquelon sur les violences conjugales et intrafamiliales (cf annexe 1), on s'aperçoit que seulement 4 à 6 procédures par an (de 2012 à 2016) sont traitées dans ce cadre par le Parquet.

Lors de notre entretien avec le Procureur de la République, Mr Olivier QUERARD, je tiens à souligner que nous avons rencontré une personne fortement sensibilisée et impliquée sur ce sujet des violences faites aux femmes. C'est d'ailleurs à son initiative et dès sa prise de fonction sur nos îles qu'un "*protocole territorial relatif au traitement des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales*" a été signé le 28 novembre 2014 entre le Préfet, le Président de la Collectivité Territoriale et le Procureur (cf annexe 2).

Notre rencontre avec le Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, Mr Philippe MUSSET, nous a démontré que les violences faites aux femmes étaient également un sujet qui lui tenait à cœur et faisait partie de ses principales préoccupations (cf annexe 3).

Dans une petite communauté comme celle de St Pierre et Miquelon, l'intérêt que de tels acteurs portent à cette problématique est primordial pour lutter de façon efficace contre ce fléau. Il est important de le souligner.

Dans l'extrait du rapport annuel du Ministère Public pour l'année 2015 établi par le Procureur de la République (Annexe 4), Mr QUERARD dresse un bilan détaillé des différentes actions menées pour lutter contre les violences faites aux femmes à St Pierre et Miquelon, tant au niveau des formations mises en place qu'au niveau de l'accompagnement et de l'accueil des victimes, ainsi que son point de vue sur l'inutilité d'ouvrir un bureau d'aide aux victimes au sein du Palais de Justice (point de vue que je partage).

III- Limite des dispositifs existants

Le chiffre de 4 à 6 procédures par an depuis 2012 traitant des violences conjugales et intrafamiliales, la forte implication sur cette question de hauts responsables tels que le Procureur et le Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, cela signifie-t-il que "tout va bien sur l'Archipel" ?

Pas certain !

Après avoir rencontré des acteurs de terrain (présents et passés), il s'avère qu'il existe un "maillon faible" dans la connaissance, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences. Ce maillon faible est le tissu associatif.

Jusqu'en 2012, il existait une association locale d'aide aux victimes (l'association IRIS) qui réalisait un travail remarquable. Celle-ci a malheureusement fait l'objet d'une dissolution volontaire au début de l'année 2012.

Au fil de nos auditions, nous avons pu établir que cette association "suivait" environ une cinquantaine de femmes par an pour faits de violences.

L'absence d'association bien identifiée sur cette problématique pendant 5 ans, la réouverture récente (décembre 2015) d'un bureau d'accueil d'aide aux victimes sous l'égide de l'association CLEF qui peine à trouver son "public", tout cela nous interpelle.

En effet, en 2016, ce bureau d'accueil n'a reçu, en tout et pour tout, que 6 plaignantes.

On ne peut donc que s'interroger (voire s'alarmer) sur la "disparition" des victimes ! 50 femmes reçues par an avant 2012, 6 en 2016 ! Que sont-elles devenues entre 2011 et 2015, et que deviennent-elles depuis ?

La défaillance du "maillon associatif" alors qu'il est le premier "sas d'entrée" pour venir en aide aux victimes est un vrai souci.

Soulignons, tout de même, la bonne volonté du personnel et des responsables de l'association CLEF qui tentent de renouer le lien avec les victimes.

Ce constat ne manque pas de nous inquiéter.

IV- Préconisations

- Aider et soutenir la création d'une association dont le seul objectif serait l'aide aux victimes. Renouer un climat de confiance est indispensable. Cette nouvelle structure doit devenir le lieu d'écoute, d'accueil, de dialogue, de suivi, d'accompagnement, de prévention et d'appui aux victimes.

- Diligenter une Mission d'expertise et de conseil pour évaluer de façon précise la situation existante, puis coordonner, avec les acteurs institutionnels et associatifs, une stratégie locale sur les prochaines années qui pourrait déboucher sur un plan local pour combattre les violences faites aux femmes à St Pierre et Miquelon.

- Recommander la mise en place de la PMI sur l'Archipel.

- Réévaluer le temps de mise à disposition de la Déléguée aux droits des femmes en le passant de 0,2 ETP à 0,5 ETP.

- Doubler (de 35 000 à 70 000 euros) et pérenniser le budget dont dispose la Déléguée aux droits des femmes pour mener à bien sa mission.

Je me tiens à la disposition des deux rapporteurs pour un entretien privé afin de développer et préciser certains points mentionnés dans cette note.

Yannick CAMBRAY

ANNEXES

Annexe 1 : Chiffres du parquet de Saint-Pierre et Miquelon	1 page
Annexe 2 : Protocole territorial relatif au traitement des procès-verbaux de renseignements judiciaires	10 pages
Annexe 3 (1^{er} partie) : Compte-rendu de la rencontre avec le Commandant de gendarmerie	5 pages
Annexe 3 (2^{ème} partie) : Compte-rendu de la rencontre avec le Commandant de gendarmerie	3 pages
Annexe 3 (3^{ème} partie) : Compte-rendu de la rencontre avec le Commandant de gendarmerie	10 pages
Annexe 4 : Extrait du rapport annuel du Procureur Etat des lieux Violences conjugales à Saint-Pierre-Miquelon	4 pages